

*Achte jedes Mannes Vaterland, aber das deinige liebe !
Respecta la patria da mintgin, ma la tia charezza!
Respecte la patrie de chaque homme, mais aime la tienne!
Rispetta la patria di tutti, ma ama la tua!
Gottfried Keller*

Monsieur

Morges, le 20 novembre 2002

Jean Schmutz

*Président de la commission de gestion
du Grand Conseil vaudois
route de St-Cergue 41bis
1260 Nyon*

*cc : Membres de la commission de gestion du Grand Conseil vaudois : Xavier Koeb, Laurent Wehrli, Odile Jaeger, Bernard Martin, François Debluë, Jean-Yves Pidoux, Christiane Jaquet-Berger, Linette Vullioud, Roland Piguet, Philippe Vuillemin, Michel Borboën, André Delacour, Pierre-André Pidoux, A. Chapalay
Conseil d'Etat vaudois, Château cantonal, 1014 Lausanne
Conseil fédéral, 3003 Berne
Tribunal cantonal vaudois, Palais de justice de l'Hermitage, route du Signal 8 1014 Lausanne
Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14
A qui de droit - <http://www.appel-au-peuple.org>*

Votre appareil judiciaire panique !

Monsieur le Président,

Votre « Juge » Blaise Battistolo, a envoyé une citation à comparaître à l'association APPEL AU PEUPLE, pour être notifiée à une personne ayant qualité de la représenter individuellement ou collectivement, datée du 11.11.02, et notifiée le 18.11.02.

Le 21.11.02, je comparaitrai à 14.30 au Palais de justice de l'Hermitage, enchaîné avec d'autres personnes en signe de solidarité, mais uniquement pour transmettre la réplique dont vous trouverez une copie ci-jointe.

Considérations

Battistolo cumule 7 références négatives sur ma « Liste de références des hommes de loi » (voir disquette ci-jointe pour M. Schmutz, respectivement notre site Internet – « Le crime judiciaire en Suisse », volet 5). Il est donc aisé de démontrer qu'il dysfonctionne, pourvu qu'on m'accorde la possibilité de prouver mes allégués par témoins.

Cependant, une éventuelle récusation serait inévitablement décidée par vos « Juges » cantonaux François Jomini et Dominique Creux, et le néophyte au Tribunal d'accusation, c'est à dire qu'elle tomberait dans les mains de magistrats encore bien plus entachés par le crime judiciaire (voir ladite liste). En toute logique, il

Gerhard Ulrich

*c/o Claudine Ruegg
avenue de Lonay 17
CH-1110 Morges*

Tél 021 – 801 22 88

Fax 021 – 329 02 34

Mobile 078 – 641 99 96

faudrait récuser en même temps vos « Juges » Jomini, Creux et consorts. Si vous voulez bien étudier la Liste de références, vous serez obligés de constater que ce canton a de la peine à composer une cour de 3 juges – hommes de loi – intègres et neutres pour décider d'une récusation. En effet, l'ordre judiciaire dysfonctionne dans son ensemble. C'est le résultat de décennies de laisser faire, sans imposer aucun contrôle de l'extérieur. C'est dans la nature des choses si nous sommes aujourd'hui confrontés à une tyrannie occulte qui s'accroche bec et ongle à son pouvoir, appuyée par un Tribunal fédéral en déchéance.

« Le juge doit être un authentique médiateur, et le justiciable doit se sentir juridiquement en sécurité auprès de lui » (déclaration d'un Tribunal extraordinaire valaisan – « Le Nouvelliste » du 10.09.02, page 14). La tâche du juge est d'établir les faits. Autrement dit, la justice doit se baser impérativement sur la Vérité. Vos « juges » actuels ne connaissent pas ces vertus – ils ne cherchent qu'un règlement de compte.

*Voyez-vous, la présente plainte (la toute 1ère de la part d'un magistrat !) vient de la « Juge » Sorel de Haller, de son époux, avocat et député libéral Thierry de Haller et de leurs 2 fils. Leur avocat prétend que j'aurais distribué le 17.10.02 des propos injurieux. Je n'ai fait que répéter des constats publiés dans mon communiqué No 6 le 28.09.00 déjà. Il n'y avait eu aucune réaction, et j'avais présumé l'assentiment. La plainte est donc bien tardive ! **La Vérité est en effet inconvenante, cependant, elle n'est jamais ni injure ni calomnie. Notre société a le droit de connaître la Vérité. De toute façon, l'histoire s'en chargera.***

*A l'époque (le 23.09.00), j'avais déposé une plainte pénale contre Sorel de Haller pour avoir rédigé un jugement, daté du 06.09.00 de 20 pages avec 40 faux. Le juge d'instruction invoqué, Jean-Marie Ruede n'a même pas ouvert un dossier. Plus tard j'ai appris qu'il était copain avec Thierry de Haller. – **Le Tribunal cantonal a ignoré mon recours, notifié le 19.09.00 et encore une fois le 22.09.00, contre ce jugement. Finalement, je vous rappelle que l'appareil judiciaire me prive de mes affaires personnelles jusqu'à ce jour.***

Voyez vous-même la divergence disparate : la plainte de Haller a été formulée le 08.11.02, et Battistolo y a donné suite 3 jours plus tard. Moi, j'attends depuis >2 ans pour faire valoir mes droits les plus fondamentaux.

Les hommes de loi se comportent comme dans un magasin self-service, en leur faveur uniquement.

Monsieur le Président, vous avez été mandaté pour représenter le peuple. Vous et les autres députés devez assumer votre responsabilité. Le citoyen n'acceptera jamais des jugements qui contiennent des mensonges, et je continuerai cette guerre au mensonge. Je ferai passer le message. Le canton de Lucerne a déjà créé un précédent, et une commission parlementaire de ce canton a accepté d'entendre une victime du crime judiciaire, accompagnée par des délégués de notre mouvement. Je vous invite à suivre cet exemple.

En conclusion, je maintiens pour ma part que l'appareil judiciaire vaudois ne peut pas juger une plainte de l'une des siennes. Je ne reconnais plus leur pouvoir et les ignore. Il serait équitable et fructueux si votre commission acceptait d'entamer le dialogue pour trouver des solutions.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous présente mes sentiments distingués

Gerhard Ulrich